



**Clarisse
PINEL**

**ED 88,
Pierre Couvrat**

**Univ. de
Limoges, OMIJ-
CRIDEAU**



Equipe thématique CRIDEAU (Centre de Recherches Interdisciplinaires en Droit de l'Environnement de l'Aménagement et de l'Urbanisme)

Le cadre juridique des politiques publiques locales d'agriculture urbaine

D'une politique publique locale intégrative à un service public local pour la résilience alimentaire des territoires urbains



Source : C. Pinel



CONTEXTE

Alors que la population mondiale s'accroît, avec 80 % d'urbains annoncés à l'horizon 2050, les campagnes se vident, avec un fort déclin de la population active agricole. Il résulte de l'industrialisation et la mondialisation de l'agriculture, au détriment d'un modèle paysan et vivrier, une résilience amoindrie du système agro-alimentaire, encore accrue par le changement climatique. Ces mutations s'accompagnent d'une crise environnementale et sociale. Ces différents constats mènent à chercher de nouveaux fonctionnements, tant pour la sphère agricole que la sphère politique et de nouvelles échelles, plus locales.

QUESTION

Au regard du cadre juridique européen de la P.A.C. et des marchés publics, comment favoriser l'agriculture urbaine en tant que politique publique locale pour contribuer à la résilience urbaine face au changement climatique ?

MÉTHODE

Pour cette recherche sur un sujet récent et actuel, au vu du peu de littérature juridique, il est nécessaire de récupérer le matériau directement sur le terrain. Il s'agit d'étudier et de comparer plusieurs cas afin de comprendre et analyser les dynamiques actuelles de politiques publiques en la matière et leur traduction juridique, par le biais d'entretiens qualitatifs auprès de différents acteurs (élus, services techniques, porteurs de projets, etc) et d'observation participante dans des projets alimentaires territoriaux (P.A.T.).

HYPOTHESES

La première hypothèse de cette étude est que l'agriculture urbaine est une politique publique intrinsèquement intégrative, permettant un aménagement urbain plus global que les approches sectorielles traditionnelles.

La seconde est que, traduite en service public local d'alimentation, elle participe à la sécurité et la démocratie alimentaires.

Pour permettre la mise en œuvre de ces politiques publiques locales émergentes, le cadre juridique européen doit évoluer. Pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, une approche transversale des politiques publiques européennes est nécessaire.

UE-Pol 10 au 14 février 2020

Module de formation doctorale • Politiques européennes

